

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthur

Comptes 2018

Propositions

1. L'Assemblée des délégués approuve les comptes annuels de 2018.
2. L'Assemblée des délégués décide de porter l'excédent de recettes d'un montant de 56 564 CHF au compte de la fortune.

Berne, le 11 avril 2019
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

Table des matières

1	Introduction.....	3
1.1	Produits	3
1.2	Charges d'exploitation	4
1.3	Résultat financier et autres résultats.....	5
1.4	Résultat des Fonds	5
2	Bilan	6
3	Compte de résultat.....	7
4	Tableau des flux de trésorerie	8
5	Tableau de variations du capital.....	9
6	Annexe aux comptes annuels.....	10
7	Charges directes de projets.....	15
8	Explications relatives aux charges directes de projets.....	16
9	Rapport de l'organe de révision	19

1 Introduction

Depuis 2014, les comptes annuels de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS sont établis selon la norme comptable GAAP RPC 21.

Le compte de résultat fait la distinction entre les charges de projets et les charges structurelles. Les charges engendrées par le Conseil, l'Assemblée des délégués et les Services centraux sont généralement imputables aux charges structurelles et ne sont pas ventilées sur les projets. Les temps de travail et les frais généraux des autres secteurs sont assimilés à des charges de projets. Les collaboratrices et les collaborateurs de la FEPS saisissent leur temps de travail tout en le ventilant sur des projets concrets. Chaque projet de la FEPS est attribué à un objectif de législature.

Après 2017, un exercice extraordinaire marqué par les célébrations commémorant le jubilé de la Réforme, 2018 a été l'année du retour à la normale. Les charges de projets ont été nettement inférieures au niveau de l'année précédente et les heures supplémentaires accumulées par les collaborateurs ont pu être résorbées.

Les plus importants projets individuels ont été la Journée suisse dans le cadre de l'assemblée générale de la Communion d'Églises Protestantes en Europe CEPE qui s'est tenue le 16 septembre 2018 à Bâle (300 KCHF) et le projet «Foi et protection des réfugiés» auquel l'UNHCR a participé (180 KCHF). Ce dernier comportait l'élaboration des contenus de la Déclaration interreligieuse, la manifestation de lancement, une publication sur les points essentiels de la Déclaration, ainsi qu'une série de manifestations au Forum politique.

Les projets de la Diaconie Suisse ont été poursuivis dans le même ordre de grandeur que les années précédentes (250 KCHF) avec la participation financière de la KIKO et de la DDK.

Le soutien aux organisations internationales a pris la forme de contributions ordinaires, de contributions à des projets et mise à disposition de collaboratrices et collaborateurs, notamment pour l'assemblée générale de la CEPE à Bâle.

Les comptes annuels (résultat d'exploitation) ont été bouclés sur un excédent de dépenses de quelque 56 KCHF.

Le mauvais résultat financier de -200 KCHF environ est compensé par un prélèvement de la réserve de fluctuations de valeurs. D'autres mouvements des Fonds se sont finalement soldés par un excédent annuel de quelque 57 KCHF, un résultat légèrement supérieur au budget.

1.1 Produits

Les produits ont dépassé le budget de quelque 220 KCHF. Sur ce total, 130 KCHF environ étaient des montants de nature transitoire, donc sans effet sur le résultat.

La part la plus importante des produits de la FEPS provient des contributions ordinaires des Églises membres.

Les Églises membres ont par ailleurs fourni des contributions extraordinaires à l'aumônerie dans les centres fédéraux (350 KCHF). La KIKO a participé au financement du projet diaconie.ch à hauteur de 80 KCHF. D'autres contributions ont été fournies à des projets en faveur de chrétiens menacés et du dialogue interreligieux (60 KCHF), par des Églises partenaires et par l'UNHCR pour le projet «Foi et protection des réfugiés» (30 KCHF) ; d'autres encore étaient des contributions de participation à l'assemblée des délégués, la CPE et les conférences.

Les contributions aux projets ont finalement dépassé le budget de 50 KCHF. Un apport de près de 35 KCHF qui avait été consenti par Fondia pour une étude concernant le renforcement de

l'engagement de l'Église en faveur de l'intégration de réfugiés sera remboursé à Fondia en 2019. Le projet n'a pas pu être réalisé à cause de la concentration stratégique sur la nouvelle constitution de la FEPS. Le montant figure au compte de régularisation au bilan.

Dans les revenus relativement élevés liés à des prestations fournies sont contenus les revenus de produits du jubilé de la Réforme générés au début de 2018.

1.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont été inférieures au budget de 220 KCHF ; elles se sont élevées à quelque 350 KCHF après déduction des montants transitoires.

Charges de projets

Les charges des projets ont été inférieures de 300 KCHF au budget ; l'écart par rapport au budget était même de 430 KCHF après déduction des contributions transitoires. Près de 200 KCHF de ce montant s'expliquent par de deux postes vacants. Le recrutement d'un nouveau chargé de questions théologique a été retardé car le Conseil souhaitait d'abord définir ses objectifs de législature pour ensuite cibler sa recherche sur une personne apte à concrétiser ces objectifs. Le poste de chargé des relations avec les Églises n'a pu être repourvu qu'en 2019 en raison d'un préavis de congé assez long.

Ces vacances ont aussi influencé les frais généraux, il n'a en effet pas été possible de réaliser tous les projets prévus avec un effectif réduit. Plusieurs symposiums et conférences, dont le colloque Barth à Rome ou une réunion avec des représentants de l'islam des Balkans, ont été annulés ou reportés à 2019, le Bulletin de la FEPS a été suspendu et nous avons alloué moins de fonds aux projets d'organisations internationales. En fin de compte, les frais généraux sont restés environ 240 KCHF en dessous du budget.

Les collaboratrices et les collaborateurs de la FEPS se sont engagés dans les préparatifs pour des projets futurs en 2018 : ainsi, ils ont mis en route les travaux pour la nouvelle législature, pour le premier Synode qui se déroulera en 2020 et pour une manifestation de célébration du centième anniversaire de la fondation de la FEPS. Ces travaux n'ont toutefois pas encore généré de frais généraux.

Quelque 50 KCHF sont présentés autrement que dans le budget tel qu'il a été adopté. Deux assemblées des délégués supplémentaires convoquées pour la révision de la constitution avaient été budgétées comme charges liées à la révision de la constitution, alors que dans les comptes, elles apparaissent comme charges structurelles.

Pour les informations détaillées concernant les charges de projets, nous renvoyons aux tableaux des pages 15 à 18.

Charges structurelles

Les charges structurelles relativement élevées en comparaison avec des organisations sans but lucratif (33,6%) s'expliquent avant tout par les structures démocratiques (Conseil et AD). Les organisations comparables opèrent dans un même ordre de grandeur.

Un dépassement du budget de 70 KCHF est à signaler pour les frais généraux. Pour 50 KCHF, nous rappelons qu'il s'agit du transfert comptable des charges de projet aux charges structurelles déjà mentionné ci-dessus.

En plus, la limite d'activation pour l'informatique et les équipements techniques a été relevée de 1 000 CHF à 3 000 CHF sur recommandation de l'organe de révision. De ce fait, les postes

de travail remplacés en 2018 ont été comptabilisés sous les charges au lieu de les amortir sur trois ans comme prévu dans le budget.

Une provision a en outre dû être constituée pour le nettoyage de la bibliothèque. Un champignon était en effet apparu dans la bibliothèque de la FEPS à l'automne 2018 et avait rapidement proliféré à cause d'un défaut technique de la ventilation. Il reste à clarifier quelles mesures doivent être prises, mais il est d'ores et déjà certain qu'une entreprise spécialisée devra être engagée pour nettoyer la bibliothèque à fond.

Par rapport au budget, les charges d'entretien ont été moins élevées que prévu.

1.3 Résultat financier et autres résultats

Après plusieurs années grasses, l'évolution boursière de l'année 2018 nous a valu des pertes de cours non réalisées à hauteur de 275 KCHF. Les gains de cours réalisés en début d'année et des intérêts et dividendes de quelque 100 KCHF ont quelque peu amorti le choc et amélioré le résultat financier.

La FEPS assume l'administration de la CTEC et du Conseil suisse des religions (SCR). Les produits et charges de ces organisations sont représentés comme résultat hors exploitation. Le montant exact des charges occasionnées par la CTEC est restitué. L'excédent de charges du SCR a été couvert par un prélèvement sur le Fonds SCR.

Des produits extraordinaires ont résulté de la résiliation de provisions dont nous n'avons pas eu besoin. C'est ainsi que la ville de Wittenberg a renoncé à mettre la FEPS à contribution pour la remise en état des lieux après le démontage du pavillon de l'exposition mondiale.

1.4 Résultat des Fonds

La fortune des Fonds affectés a été utilisée conformément au règlement.

Le Fonds travail des femmes soutient des projets d'encouragement du travail des femmes et assure en plus le travail des Femmes protestantes en Suisse (FPS) par des contributions annuelles, en conformité avec son mandat. Les 82 KCHF collectés étaient inférieurs au budget et aux valeurs de l'année précédente, de sorte que le Fonds a fortement diminué.

Après le transfert de fonds libres du Fonds Églises Suisses à l'étranger dans le Fonds « Aumônerie dans les centres d'enregistrement » en 2017, il a une fois encore été possible de faire parvenir aux centres fédéraux 75 KCHF de plus que les contributions extraordinaires des Églises membres.

Le Fonds Églises Suisses à l'étranger n'a plus d'autre fin que de financer des contributions à des projets concrets des Églises suisses à l'étranger. Moins de demandes que prévu ont été soumises.

Les pertes de cours non-réalisées ont été compensées par un prélèvement sur la réserve de fluctuations de valeur. La valeur cible de cette réserve de fluctuations de valeur est de 25% de la valeur des titres en dépôt. Comme le Conseil anticipe des turbulences sur les marchés pour les années à venir et qu'il restait des fonds non affectés dans les comptes, il a décidé d'alimenter la réserve pour la mettre au niveau des 25% visés.

Le Conseil a en outre décidé d'attribuer 120 KCHF au Fonds Zwingli. Des frais substantiels seront occasionnés en 2019 puisque que l'identité visuelle de l'Église évangélique réformée de Suisse a été plébiscitée par les Églises membres et qu'il faudra maintenant procéder aux adaptations nécessaires pour les besoins des Églises membres. Il a été décidé d'en financer une partie par un prélèvement dans le Fonds Zwingli en 2019.

2 Bilan

	31.12.2018		Variation KCHF	31.12.2017	
	Actif KCHF	Passif KCHF		Actif KCHF	Passif KCHF
Actif circulant	6'152		-125	6'277	
Liquidités	1'549		57	1'492	
Titres	4'525		-159	4'684	
Créances	48		-25	73	
Correction de valeur sur créances	-		-	-	
Impôt anticipé à récupérer	30		7	23	
Comptes de régularisation actif	-		-5	5	
Actif immobilisé	3'451		-130	3'581	
Immeuble	4'079		-	4'079	
Correction de valeur sur l'immeuble	-903		-102	-801	
Immobilisations corporelles ex. Immeuble	14		-17	31	
Prêt	25		-12	37	
Réserve de cotisations d'employeur (Abendrot)	236		1	235	
Engagements à court terme		665	24		689
Dettes résultant de livraisons et de prestations		177	57		234
Provisions à court terme		-	-		-
Comptes de régularisation passif		488	-33		455
Capital des fonds (fonds affectés)		729	130		859
Fonds diaspora en Suisse		39	-		39
Fonds travail des femmes		71	60		131
Fonds droits de l'Homme		72	7		79
Fonds Églises suisses à l'étranger		373	-7		366
Fonds Journées de l'Église en Suisse		163	-		163
Fonds Aumônerie dans les centres d'enregistrement		-	75		75
Capital SCR (Conseil suisse des religions)		11	-5		6
Capital de l'organisation		8'209	101		8'310
Réserves de réévaluation		4'451	309		4'760
Réserve de réévaluation de cotisation d'employeur		236	-1		235
Réserve de réévaluation de l'immeuble		3'085	100		3'185
Réserve de réévaluation		3'321	99		3'420
Réserve de fluctuations des placements		1'130	210		1'340
Fonds libres		2'518	-150		2'368
Fonds prévoyance vieillesse		88	-		88
Fonds Huldrych Zw ingli		902	-120		782
Fonds manifestations internationales		244	-30		214
Fonds John Jeffries		1'258	-		1'258
Fonds publications / documentations		5	-		5
Fonds de solidarité		21	-		21
Capital libre		1'183	73		1'256
Résultat de l'exercice		57	-131		-74
	9'603	9'603	+/-255	9'858	9'858

3 Compte de résultat

	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
Produits						
Contributions des membres	6'063	75.9	6'063	78.0	6'063	69.6
Autres contributions (aux projets)	636	8.0	584	7.5	1'071	12.3
Donations reçues (affectées)	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Sommes cible pour transmission	1'082	13.5	955	12.3	1'141	13.1
Collectes pour fonds	122	1.5	132	1.7	184	2.1
Total produits internes	7'903		7'734		8'459	
Produits de prestations fournies	79	1.0	36	0.5	179	2.1
Produits de remboursements div. des assurances	10	0.1	0	0.0	71	0.8
Produits d'exploitation	7'992		7'770		8'709	
Charges d'exploitation						
Charges directes de projets						
Frais de personnel	-2'045	25.4	-2'239	27.1	-2'396	24.7
Frais de voyage et de représentation	-57	0.7	-48	0.6	-84	0.9
Frais généraux	-1'810	22.5	-2'055	24.9	-3'135	32.4
Amortissements	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Transmission des sommes cible	-1'082	13.4	-955	11.5	-1'141	11.8
Transmission d'autres sommes	-350	4.3	-350	4.2	-350	3.6
Total charges directes de projets	-5'344	66.4	-5'647	68.3	-7'106	73.4
Charges structurelles						
Frais de personnel	-1'888	23.5	-1'875	22.7	-1'804	18.6
Frais de voyage et de représentation	-96	1.2	-109	1.3	-139	1.4
Frais généraux	-498	6.2	-351	4.2	-393	4.1
Frais d'entretien	-99	1.2	-120	1.5	-95	1.0
Amortissements	-123	1.5	-167	2.0	-144	1.5
Total charges structurelles	-2'704	33.6	-2'622	31.7	-2'575	26.6
Total charges d'exploitation	-8'048		-8'269		-9'681	
Résultat d'exploitation	-56		-499		-972	
Résultat financier						
Produits financiers	-172		50		315	
Charges financières	-23		-25		-20	
Total résultat financier	-195		25		295	
Résultat hors exploitation						
Produits sans rapport avec l'organisation	139		76		150	
Charges sans rapport avec l'organisation	-146		-76		-157	
Produits exceptionnels	27		56		79	
Charges exceptionnels	0		0		0	
Total résultat hors exploitation	20		56		72	
Résultat avant variation du capital des fonds	-231		-418		-605	
Variation du capital des fonds						
Fonds affectés						
Allocation	-535		-882		-699	
Utilisation	665		1'057		852	
Fonds libres et capital attribué						
Attribution	-216		-30		-248	
Utilisation	374		267		626	
Total variation du capital des fonds	288		412		531	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	57		-6		-74	
Attributions						
Attribution / utilisation capital de l'organisation	-57		6		74	
Résultat annuel	0		0		0	

4 Tableau des flux de trésorerie

	2018	2017
A Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation		
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	57	-74
Variation du capital des fonds	-288	-530
Amortissements	123	138
Constitution et dissolution des provisions	0	-62
Diminution/Augmentation des titres	159	-278
Diminution/Augmentation des créances	17	-15
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation actif	5	1
Diminution/Augmentation des dettes à court terme	-57	86
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation passif	33	49
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	49	-685
B Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		
Investissements dans les immobilisations corporelles	-4	-11
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	0	5
Investissements dans les immobilisations financières	0	0
Désinvestissements d'immobilisations financières	12	12
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	8	6
C Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		
Augmentation/Diminution des dettes financières	0	0
	0	0
Variation des liquidités	57	-679
D Justificatif variation des liquidités		
État des liquidités au 1.1.	1'492	2'171
État des liquidités au 31.12.	1'549	1'492
Variation	57	-679

5 Tableau de variations du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2018	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2018
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	131		82		-142	71
Fonds droits de l'Homme	79		29		-36	72
Fonds Églises suisses à l'étranger	366		10		-3	373
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie aux centres d'enregistrement	75		350		-425	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	6		64		-59	11
Capital des fonds (fonds affectés)	859		535	0	-665	729
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de cotisations d'employeur	235		1			236
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'185				-100	3'085
Réserve de fluctuations des placements	1'340		65		-274	1'131
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	782		120			902
Fonds manifestations internationales	214		30			244
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	1'256		1	-74		1'183
Résultat annuel	-74		57	74		57
Capital de l'organisation	8'310	0	274	0	-374	8'210

Comptes	Existant initial 1.1.2017	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2017
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	165		98		-132	131
Fonds droits de l'Homme	83		29		-33	79
Fonds Églises suisses à l'étranger	654		57	-150	-195	366
Fonds Journées de l'Église en Suisse	63		100			163
Fonds Aumônerie aux centres d'enregistrement	0		350	150	-425	75
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	8		65		-67	6
Capital des fonds (fonds affectés)	1'012		699		-852	859
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de cotisations d'employeur	235					235
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'284				-99	3'185
Réserve de fluctuations des placements	1'123		217			1'340
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	1'296		1		-515	782
Fonds manifestations internationales	195		30		-11	214
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	1'249			7		1'256
Résultat annuel	7		-74	-7		-74
Capital de l'organisation	8'761	0	174	0	-625	8'310

6 Annexe aux comptes annuels

1 Nom, forme juridique et siège

Sous le nom « Fédération des Églises protestantes de Suisse » (FEPS), il existe une association au sens de l'art. 60 ss. CC dont le siège se trouve à Berne.

2 Principes généraux de présentation des comptes

La FEPS présente ses comptes conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes 2014/2015 (Swiss GAAP RPC 21 et RPC fondamentale) et en application des directives de la constitution et du règlement financier de la FEPS et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat (true & fair view).

Les dispositions du nouveau droit comptable selon art. 957 ss. CO ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2015.

3 Règles de comptabilisation et d'évaluation

Titres	Valeur de marché au jour de référence	
Monnaies étrangères	Cours des devises au jour de clôture	
Créances / prêts	Valeur nominale	
Immeuble	Réévaluation 2010 à la valeur actuarielle Une réserve de réévaluation a été constituée dans le cadre de la réévaluation. Durée de l'amortissement partant de la réévaluation : 40 ans linéaire Les mesures sur le bâtiment sont activées en fonction du tableau des impôts.	
Informatique et équipements	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	3 ans, linéaire
Installations d'exploitation	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	5 ans, linéaire

La limite d'activation pour l'informatique et les équipements techniques a été relevée de 1'000 CHF à 3'000.

4 Commentaires relatifs au bilan

4.1 Titres	31.12.2018	31.12.2017
Obligations suisses	2'443	2'372
Obligations étrangères	574	585
Obligations en monnaies étrangères		
Actions suisses	866	953
Actions étrangères	642	774
Actifs transitoires		
Somme titres	4'525	4'684

4.2 Créances	31.12.2018	31.12.2017
Union synodale BE-JU-SO	0	38
CTEC-CH	20	23
Caisse de compensation du Canton de Berne	13	
Autres débiteurs	15	12
Somme	48	73

4.3 Tableau des immobilisations corporelles	Immeuble	Informatique	Install. d'exploit.
Valeur d'acquisition, état 1.1.2018	4'079	287	47
Entrées		4	
Sorties		-71	-1
Valeurs d'acquisition 31.12.2018	4'079	220	46
Amortissement cumulé, état 1.1.2018	-801	-274	-30
Amortissements	-102	-11	-9
Sorties		71	1
Amortissements cumulés 31.12.2018	-903	-214	-38
Immobilisations corporelles nettes 31.12.2018	3'176	6	8

L'immeuble a été réévalué en 2010. La valeur correspond à la valeur actuarielle.

4.4 Prêt	31.12.2018	31.12.2017
Church and Society Commission of the Conference of European Churches	25	37

4.5 Réserve de cotisations d'employeur

En 2012, la FEPS avait versé à la caisse de pension de la Paroisse générale de Berne une réserve de cotisations d'employeur d'un montant de 377 KCHF. Cette réserve n'a pas été entièrement absorbée par le passage à la Fondation Abendrot au 1er janvier 2013. C'est pourquoi la Fondation Abendrot gère pour la FEPS un compte « réserve de cotisations d'employeur » d'un montant de 236 KCHF. Cette réserve est rémunérée d'un intérêt annuel.

4.6 Provisions	31.12.2018	31.12.2017
Somme	0	0

4.7 Comptes de régularisation passif	31.12.2018	31.12.2017
Vacances et heures supplémentaires	104	173
Contributions reçues pour des projets de l'année suivante	33	
ProLitteris	120	
Factures non entrées	231	282
Somme	488	455

4.8 Réserves

Titres

La réserve de fluctuations de valeur (RFV) a été diminuée de l'équivalent des pertes de cours non réalisées. La valeur-cible de la RFV a été fixée à 25% de la valeur des titres en dépôt. Pour y parvenir, 65 TCHF ont été affectés à la RFV.

Réserve de réévaluation de l'immeuble

Dans le cadre de la première évaluation de 2010, une réserve de réévaluation avait été constituée. Les amortissements sur l'immeuble sont imputés à cette réserve.

Réserve de cotisations d'employeur

Dans le cadre de la première évaluation, une réserve de réévaluation de 232 KCHF avait été constituée. Elle a été créditée d'un intérêt annuel.

5 Rémunération des organes dirigeants

Frais de personnel globaux pour les membres du Conseil : 656 TCHF p.a.

Jetons de présence	Journée entière : 750 CHF, mi-journée : 500 CHF Supplément pour présider les commissions/ groupes de travail : 50%
--------------------	--

Frais Suisse/étranger	Conformément au règlement des frais
-----------------------	-------------------------------------

Nous renonçons à donner des indications relatives aux rémunérations versées aux personnes chargées de la gestion (direction), puisque la direction est assumée par une seule personne.

6 Explications relatives au compte d'exploitation

6.1 Produits	31.12.2018	31.12.2017
Contributions des membres	6'063	6'063
Contributions des membres	6'063	6'063
Jubilé de la Réforme – contributions des Églises membres	10	150
La Suisse, 500 ans après la Réforme (Jubilé de la Réf. P5)		20
Célébrations finales (Jubilé de la Réf. P6)		223
Expo. mondiale (Jubilé de la Réf. P9)		71
Rencontre des membres des synodes de la CEPE (P10)		75
Manuel de la Réforme (Handbuch der Reformation)		51
diaconie.ch	80	80
CEPE	10	
Aumônerie CEP – contributions transmises	350	350
Chrétiens menacés	60	
Foi et protection des réfugiés - UNHCR	30	10
Autres	96	41
Contributions à des projets	636	1'071
Contributions pour la mission – contributions transmises	895	895
Bossey – sommes cibles transmises	55	52
KEK/CEC	10	10
COE	44	43
CMER	52	50
Projet entraide (jubilé de la Réf. P11)	5	91
Palliative Care	21	
Contribution/sommes cible pour transmission	1'082	1'141
CESE sommes transmises	10	57
Fonds travail des femmes – contributions transmises	83	98
Fonds droits de l'Homme – contributions transmises	29	29
Collectes pour fonds	122	184
6.2 Structures et frais administratifs	31.12.2018	31.12.2017
Assemblée des délégués	255	182
Conseil	1'063	1'195
Services centraux	850	708
Infrastructure	278	255
Immeuble	201	198
Bibliothèque	39	18
Frais administratifs des secteurs	18	19
Somme	2'704	2'575

6.3 Produits financiers	31.12.2018	31.12.2017
Bénéfice/perte de cours réalisé	18	16
Bénéfice/perte non réalisé obligations en CHF	-20	-19
Bénéfice/perte non réalisé obligations étranger	-23	-2
Bénéfice/perte non réalisé actions CHF	-159	135
Bénéfice/perte non réalisé actions étranger	-72	102
Intérêts et dividendes	44	42
Dividendes thésaurisés	40	41
Somme des produits financiers	-172	315
6.4 Produits/charges extraordinaires	31.12.2018	31.12.2017
Dissolution de correction de valeur sur créances	27	48
Dissolution de provisions non nécessaires		31
Somme	27	79

7 Explications relatives aux flux de trésorerie

Le compte des flux de trésorerie retrace les modifications des liquidités de l'organisation résultant des entrées et des sorties de fonds liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le flux de trésorerie a été déterminé selon la méthode indirecte.

8 Explications relatives aux variations du capital

L'affectation des fonds est régie par les règlements des fonds respectifs.

Du Fonds Aumônerie dans les centres d'enregistrement ont été prélevées les contributions extraordinaires des Églises membres à hauteur de 350 KCHF, ainsi que 75 KCHF supplémentaires.

120 TCHF ont été affectés au Fonds Zwingli pour l'identité visuelle de l'Église évangélique réformée de Suisse.

La FEPS préside le Conseil suisse des religions (SCR). Le capital du SCR apparaît dans le bilan de la FEPS comme un fonds affecté depuis 2015.

En janvier 2016 la Fédération des organisations islamiques en Suisse a transféré la fortune du SCR à hauteur de 43 KCHF à la FEPS.

9 Prévoyance professionnelle

Le régime de prévoyance professionnelle basé sur la primauté des cotisations est réglé à travers un contrat d'affiliation à la caisse de pension Fondation Abendrot. Au 30.06.2018, le degré de couverture se montait à 109.4%

Les frais de la prévoyance professionnelle se sont élevés à 423 KCHF. Ils sont compris dans les frais de personnel. Aucune obligation n'existait envers l'institution de prévoyance en date du 31.12.2018.

10 Collaborateurs

Au 31 décembre 2018, 33 collaboratrices et collaborateurs, y compris le président du Conseil à plein temps, étaient employés pour 23,2 équivalents plein temps.

7 Charges directes de projets

Projets	Comptes 18	Budget 18	Comptes 17
L'enracinement protestant	186	139	2'670
500 ans de la Réforme	76	0	2'503
La foi chrétienne protestante	21	73	122
La paix religieuse	89	66	44
La communauté protestante	1'296	1'385	1'065
Soutien des personnes exerçant une fonction dirigeante dans l'Église	14	9	2
Révision de la constitution	30	79	46
Église pour la Suisse	876	890	528
Fonds transférés	3	30	129
Droit d'auteur	373	377	360
L'inspiration protestante	673	725	539
Encouragement de l'art d'annoncer l'Évangile	10	14	129
Réflexion autour de la tradition liturgique réformée	46	87	61
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	18	9	14
Relations publiques de la FEPS	599	615	334
L'œcuménisme protestant	871	873	814
Unité des chrétiens en Suisse	86	103	97
CEPE	165	191	99
Œcuménisme au niveau mondial	565	519	566
Fonds transférés	55	60	52
La présence protestante	437	572	402
Défense d'intérêts et prise d'influence	122	153	187
Positions protestantes sur des questions existentielles	170	256	79
Une économie équitable	7	33	10
Fonds transférés	138	130	126
La vigilance protestante	1'838	1'702	1'567
Liberté, paix et justice	102	101	59
La voix pour défendre les faibles	19	12	9
Politique de migration et d'asile	438	305	222
Fonds transférés	1'279	1'284	1'277
Frais généraux des projet / non encore attribués	43	251	50
Total projets	5'344	5'647	7'106

8 Explications relatives aux charges directes de projets

Généralités

Les collaboratrices et les collaborateurs de la FEPS ont comptabilisés un bon 70% de leur temps de travail pour des projets concrets. Le temps résiduel n'a pu être affecté avec précision, il s'agissait p.ex. de réunions communes au Secrétariat. Ces temps ont été ventilés de façon linéaire sur tous les projets.

L'enracinement protestant

Les projets liés au jubilé de la Réforme ont été définitivement achevés en 2017. Au début de l'année 2018, des ressources de personnel ont été mobilisées pour divers rapports et aussi pour la réalisation d'un film qui témoigne non seulement des activités de la FEPS, mais aussi de l'engagement des Églises membres et des paroisses.

La paix religieuse a été renforcée à travers l'engagement du personnel dans le dialogue interreligieux, une contribution au Conseil des religions (SCR) et une autre à IRAS COTIS. Le dialogue avec des protagonistes importants de l'islam en Europe a également été approfondi. Toutes ces activités ont générés des frais de personnel supérieurs au budget.

La communauté protestante

Les projets d'aumônerie militaire et des mesures visant à prévenir les comportements abusifs sont rassemblés sous le générique « Soutien des personnes exerçant une fonction dirigeante ».

Les charges occasionnées par deux assemblées des délégués extraordinaires en 2018 avaient été budgétées comme charges de projets pour la révision de la constitution. Ces quelque 50 KCHF apparaissent maintenant dans les comptes sous la rubrique des charges structurelles.

Sous la dénomination « Église pour la Suisse » sont rassemblés les projets de Diaconie Suisse (250 KCHF), les Conférences (160 KCHF), les œuvres et organisations missionnaires (40 KCHF), les comités et commissions (40 KCHF), ainsi que d'autres projets de moindre importance. Et c'est également ici qu'apparaît la Journée suisse organisée dans le cadre de l'assemblée générale de la CEPE, le projet individuel le plus important qui a absorbé 300 KCHF. Ces charges ont été plus élevées que le montant prévu à cet effet dans le budget.

Une seule Conférence Femmes a eu lieu en 2018, les charges sont donc restées inférieures de 20 KCHF au montant budgété. 30 KCHF avaient été affectés au Calendrier paroissial 2.0 dans le budget. Le projet a été reporté, car il reste à préciser son orientation stratégique.

L'Assemblée des délégués avait décidé à l'automne 2017 que la fortune résiduelle du Fonds Églises Suisses à l'étranger serait entièrement consacrée au soutien de projets concrets soumis par les Églises suisses à l'étranger. Les demandes reçues ont été moins nombreuses que prévu.

L'inspiration protestante

Le budget des frais de personnel pour les travaux liturgiques de la FEPS n'a pas été entièrement absorbé en raison d'une vacance.

Le poste des relations publiques de la FEPS intègre les temps de travail des collaboratrices et des collaborateurs de la communication qui ne peuvent être attribués à un projet concret. Le travail médiatique en général, l'assistance pour le travail avec les médias et le conseil ou le lectorat y sont comptabilisés. Des charges extraordinaires à hauteur de 95 KCHF ont en outre été occasionnées par le développement de l'identité visuelle de l'Églises évangélique réformée de Suisse, avant tout sous forme d'honoraires.

À la suite de la décision de cesser la publication du Bulletin de la FEPS prise par le Conseil en février 2018, les frais généraux pour le travail de relations publiques de la FEPS ont pesé 40 KCHF de moins que prévu au budget.

L'œcuménisme protestant

L'œcuménisme en Suisse a surtout reçu un appui au travers des activités en faveur de la CTEC (45 KCHF), de la collaboration avec l'Église catholique romaine (20 KCHF) et de délégations aux rencontres avec les Églises libres (15 KCHF). Les ressources de personnel engagées sont restées légèrement inférieures au budget.

La FEPS a intensifié son soutien à la CEPE par rapport aux années précédentes et a surtout mobilisé des ressources de personnel et financières supplémentaires en faveur de l'assemblée générale de la CEPE qui s'est tenue au mois de septembre à Bâle. Une partie des contributions budgétées à cet effet a été utilisée pour la Journée suisse, organisée en filigrane de l'assemblée générale.

La collaboration avec la KEK, le COE et la CMER a engendré des coûts de l'ordre de 50 KCHF auxquels sont venus s'ajouter 55 KCHF pour les contacts bilatéraux. L'appui aux organisations internationales a aussi pris la forme de contributions ordinaires, de dons des Églises membres et de contributions à des projets : KEK (95 KCHF), COE (212 KCHF), CMER (102).

L'écart avec le budget s'explique par des contributions transitoires des Églises membres.

Les fonds et contributions transférés étaient destinés à l'Institut œcuménique de Bossey.

La présence protestante

Sous « Défense d'intérêts et prise d'influence » il faut entendre des activités telles que les consultations et les prises de position (5 KCHF), les mandats de cours et les projets scientifiques (110 KCHF), la collaboration au sein de commissions extraparlimentaires, le suivi des activités au Palais fédéral et le dialogue avec les partis politiques.

Des thèmes existentiels ont notamment figuré au centre du projet ITE «Mariage et partenariat» (60 KCHF) et les projets « soins palliatifs » (50 KCHF) et « la vie en communauté » (motion de St-Gall) (30 KCHF).

Les travaux du groupe de travail ITE ont pris quelque retard et la publication prévue ne paraîtra donc qu'en 2019, avec la conséquence que les charges sont restées en dessous du budget.

Le travail consacré à la motion de St-Gall a nécessité moins de personnel que prévu, de sorte que là encore, les charges n'ont pas atteint le montant budgété.

Les projets s'intégrant dans le dialogue entre l'Église et l'économie et la lutte des Églises contre la pauvreté ont été reportés en raison d'un poste vacant.

Les fonds transférés ont été prélevés du Fonds pour le travail des femmes.

La vigilance protestante

La FEPS soutient l'association «Forum politique Berne» par un apport financier et thématique (100 KCHF). Une série de conférences a eu lieu en 2018 sous le générique « Foi et protection des réfugiés ». Les charges y relatives apparaissent sous la rubrique Politique de migration et d'asile.

La « voix pour défendre les faibles » a notamment été élevée dans le cadre de la Journée des droits de l'homme et du Dimanche des réfugiés.

Le travail de la FEPS dans le contexte de la politique migratoire et d'asile se décline principalement sous la forme d'assistance spirituelle pour l'aumônerie dans les centres fédéraux (125 KCHF) et d'entretien de relations avec les partenaires dans le domaine de la

migration (30 KCHF). En 2016, un projet pour la protection des réfugiés a en outre été lancé avec l'UNHCR qui a trouvé sa conclusion en 2018 avec une série de manifestations au Forum politique et la Déclaration interreligieuse. Les charges de 180 KCHF qui en ont résulté ont couvert les travaux préparatoires et de suivi de la Déclaration, ainsi que la réalisation des produits imprimés, l'événement de lancement et la série de conférences qui a également bénéficié d'un apport de tiers à hauteur de 30 KCHF. Un montant de 95 KCHF avait été prévu au budget.

Les fonds transférés ont alimenté les œuvres missionnaires, l'aumônerie dans les centres fédéraux et le Fonds pour les droits de l'Homme.

9 Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 34 421 88 10
Fax +41 34 422 07 46
www.bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée des délégués de la

Fédération des Églises protestantes de Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe, pages 6 à 18) de la Fédération des Églises protestantes de Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux exigences légales et à la constitution ainsi qu'au règlement des finances incombe au Conseil alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi et à la constitution ainsi qu'aux règlements des finances.

Berne, le 15 avril 2019

BDO SA

Thomas Stutz

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Bernhard Remund

Expert-réviseur agréé